

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet
de loi de finances pour 1981, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE.

TOME XII

RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Par M. Jacques PELLETIER,
Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Michel Miroudot, Adrien Gouteyron, Jean Sauvage, Jacques Habert, vice-présidents ; Jean Mercier, James Marson, Jacques Carat, Paul Séramy, secrétaires ; Bernard Barbier, Gilbert Baumet, Mme Danielle Bidard, M.M. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Marc Bœuf, Jacques Bordenneuve, Adolphe Chauvin, Bernard Chochoy, Roland Courteau, Auguste Cousin, Lucien Delmas, Charles Durand, Jules Faigt, Claude Fuzier, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, M.M. Guy de la Verpillière, Yves Le Cozannet, Maurice Lombard, Mme Hélène Luc, M.M. Kléber Malécot, Hubert Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Roger Moreau, Dominique Pado, Gaston Pams, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Marcel Vidal, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e légis) : 1933 et annexes, 1976 (annexe I), 1977 (tome I), 1978 (tome II) et in-8° 359.

Sénat : 97 et 98 (annexe 1).

Loi de finances. — Relations culturelles, scientifiques et techniques.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
I. — Une organisation administrative enfin cohérente qui ne bénéficie pas cette année de moyens à sa mesure	4
A. — <i>La nouvelle Direction générale</i>	4
B. — <i>Des crédits en faible évolution</i>	6
1. — <i>L'évolution en volume</i>	6
2. — <i>L'évolution géographique</i>	7
3. — <i>Les bourses</i>	8
a) <i>Les boursiers étrangers en France</i>	8
b) <i>Les boursiers français à l'étranger</i>	9
II. — Une nouvelle approche lucide et dynamique du rôle et des moyens des relations culturelles extérieures	11
A. — <i>Un rapport et ses effets</i>	11
1. — <i>Enfin un bilan à la mesure d'une décadence</i>	11
2. — <i>Nécessité de la concertation interministérielle</i>	12
3. — <i>Une nouvelle politique de la langue française</i>	14
B. — <i>Des actions qui ne sont pas encore à la mesure des ambitions proclamées</i>	16
1. — <i>La scolarisation des enfants français</i>	17
2. — <i>La radio et l'audiovisuel</i>	18
3. — <i>Les échanges artistiques</i>	22
4. — <i>Le livre français à l'étranger</i>	22
Audition du Ministre	25
Conclusion	31

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Les relations culturelles extérieures font l'objet, depuis bientôt deux ans, d'un effort de réflexion et de rénovation dont la nécessité s'imposait, mais dont l'émergence se faisait attendre.

L'année 1981 sera particulièrement importante à cet égard puisque c'est à partir de cette date que nos actions culturelles à l'étranger feront l'objet d'une inscription prioritaire dans le projet de VII^e Plan. Cette indication permet de mesurer les progrès qui ont été accomplis dans ce domaine : elle traduit, mieux que toute autre, la volonté gouvernementale de restituer à notre culture la place prépondérante qu'elle doit occuper dans notre rayonnement et qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

I. -- UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE ENFIN COHERENTE QUI NE BÉNÉFICIE PAS CETTE ANNÉE DE MOYENS A SA MESURE

L'année 1980 a été marquée par une réforme, longtemps attendue, des objectifs et des moyens de notre action culturelle extérieure : cette impulsion nouvelle, née de l'initiative personnelle du Ministre, s'est traduite tout d'abord par la décision de confier à une personnalité extérieure à la diplomatie -- en l'occurrence M. Jacques Rigaud -- le soin de mener **une étude sur l'avenir de nos relations culturelles extérieures**. Rédigé en 1979 à la suite d'une vaste consultation menée auprès de deux cents personnalités du monde politique, diplomatique, universitaire et administratif, ce rapport contient un bilan, parfois très critique, des actions menées jusqu'à présent et une série de propositions visant à en adapter la forme et le contenu aux impératifs de notre temps. De ce rapport sont issues une **réforme administrative de la Direction du quai d'Orsay consacrée aux actions culturelles** ainsi qu'une série d'orientations nouvelles que nous examinerons dans la deuxième partie de ce rapport. La réforme de la Direction générale est un motif de satisfaction, mais **nous regrettons qu'elle ne s'accompagne pas dès cette année d'une nécessaire augmentation des moyens humains** -- aucune création de poste n'est inscrite au budget pour 1981 -- **ni des moyens financiers** -- la croissance des crédits de la Direction générale est d'environ 12 %, bien inférieure donc à celle du budget de l'Etat (+ 16,4 %).

A. -- La nouvelle Direction générale.

En changeant de sigle, la Direction générale des relations culturelles (D. G. R. C.) s'est modifiée dans son organisation interne ; rappelons qu'elle était auparavant composée des services suivants :

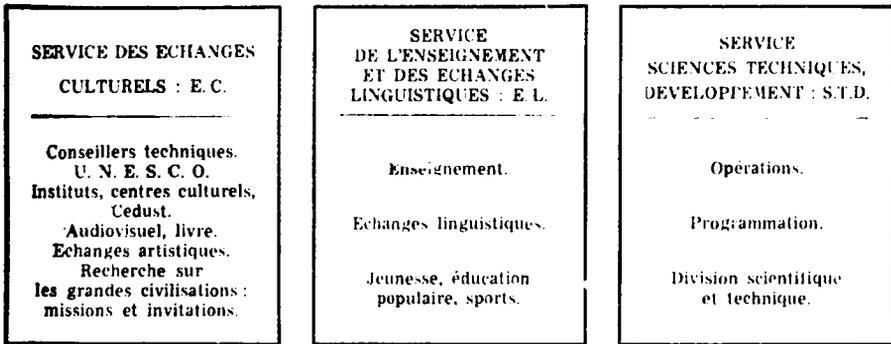
-- *diffusion et échanges culturels*, qui regroupait l'enseignement français à l'étranger, les moyens de « diffusion culturelle » : livre, audiovisuel..., ainsi que les échanges culturels (missions et congrès, boursiers français à l'étranger, échanges artistiques) ;

-- *coopération culturelle et technique*, qui traitait l'enseignement en coopération ainsi que la coopération technique ;

-- *affaires scientifiques*.

Cette répartition était source de confusion et d'incohérence : la séparation marquée entre affaires scientifiques et coopération technique était fâcheuse, tout comme l'incompréhensible distinction entre « diffusion » et « coopération » culturelles : de surcroît, la responsabilité de l'enseignement à l'étranger était répartie entre deux services suivant qu'il s'agissait d'actions en faveur des jeunes Français scolarisés à l'étranger (Service de la diffusion) et de l'enseignement en « coopération ».

Le nouvel organigramme remédie à ces défauts en proposant trois nouveaux services orientés chacun vers une mission précise, qui sont décrits dans le schéma suivant :



Ces regroupements sont tout à fait opportuns : la Commission des Affaires culturelles stigmatisait depuis longtemps déjà la répartition peu fonctionnelle des actions de l'ancienne Direction. Relevons que désormais les instituts et centres culturels relèvent des échanges culturels et que l'enseignement n'est pas de leur compétence, ce qui est conforme aux recommandations du rapport Rigaud, favorable à une **concentration de nos instituts à l'étranger sur des activités proprement culturelles au détriment de l'enseignement** pour lesquelles d'autres structures, comme les Alliances françaises, sont plus adaptées.

Encore faudrait-il prévoir une augmentation des crédits alloués à ces instituts pour pallier le manque à gagner résultant de l'abandon des cours de langue qu'ils dispensaient.

B. — Des crédits en faible évolution.

1. — L'ÉVOLUTION EN VOLUME

Les crédits affectés à la Direction générale ainsi réorganisée évoluent peu, que ce soit en volume ou dans leur répartition géographique.

En passant de 2 228,33 millions de francs en 1980 à 2 521,33 en 1981, le budget de la Direction enregistre une progression apparente de 13,65 % qui situe sa part dans le budget global des Affaires étrangères à 42,26 %. Cependant, il convient de retrancher de cette somme les 43,68 millions de francs qui sont affectés au financement de l'extension de la sécurité sociale aux personnels de l'étranger. Aussi le budget consacré aux actions qui appartiennent en propre à la D. G. R. C. se monte-il à 2 477,65 millions de francs soit une croissance de 249,32 millions de francs par rapport à 1980, — 11,18 % — encore que cette progression doive elle-même être corrigée du fait de l'imputation au budget 1980 de la Direction générale de crédits consacrés à l'édification de locaux à Strasbourg pour l'Assemblée des Communautés européennes...

Au terme de ces corrections contradictoires, on peut raisonnablement **estimer la croissance réelle des crédits aux environs de 12 %**, alors que l'ensemble du budget du Ministère progresse de 13,10 %.

On constate donc depuis 1977 une légère érosion de la part des crédits affectés à la Direction générale au sein du Ministère. Cette évolution est retracée dans le tableau suivant :

BUDGET DE LA D.G.R.C. (titres III, IV, V et VI)	1977	1978	1979	1980	1981
Montant (en millions de francs).	1 570,03	1 722,61	1 967,25	2 228,33	2 521,33
	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981
Evolution (en pourcentage)....	+ 7,80	+ 9,53	+ 14,14	(1) + 13,3	(2) + 13,68
Part, en pourcentage, dans le budget global du Ministère des Affaires étrangères.....	45,24	43,34	42,80	(1) 42,2	42,26

(1) Progression ramenée à + 13,02 % déduction faite du crédit inscrit pour ordre au chapitre 68-81 au titre de l'aide à la commune de Strasbourg pour la construction de locaux pour l'Assemblée des Communautés européennes; part dans le budget ramenée à 42,1 %, même déduction faite.

(2) Correction non faite des crédits affectés à la Sécurité sociale des personnels.

Cependant, la réforme des orientations et de l'organisation de la D.G.R.C. constitue, pour votre rapporteur, un apport bien supérieur à une augmentation plus substantielle des crédits, car l'ancienne D.G.R.S.T. les aurait utilisés dans des perspectives et des structures bien obsolètes.

De surcroît, le Ministre a précisé, lors de sa venue devant notre commission, que les relations culturelles faisaient l'objet d'un programme d'action prioritaire dans le projet de VIII^e Plan. Le budget pour 1981 se situe donc dans une période de transition, entre la réforme de la Direction et cette nouvelle perspective quinquennale, qui sera l'occasion de traduire dans les faits et dans le montant des crédits la priorité accordée à la rénovation de nos actions culturelles.

2. — L'ÉVOLUTION GÉOGRAPHIQUE

Elle est peu marquée par rapport à 1980 ; le tableau ci-dessous retrace la répartition des crédits l'année passée et l'année à venir et rappelle ce qu'elle était en 1973 :

ZONES GÉOGRAPHIQUES	POURCENTAGE PAR RAPPORT au montant total du budget de la D.G.R.C.		
	1973	1980	1981
Maghreb	41,67	37,04	35,93
Asie-Océanie (pays en voie de développement)	11,73	5,78	5,87
Europe de l'Ouest	9,55	13,33	12,42
Amérique latine	9,24	12,42	11,73
Moyen-Orient	6,70	10,73	9,96
Afrique non francophone	3,52	6,24	6,05
Asie-Océanie (pays développés)	1,60	2,34	2,37
Amérique du Nord	3,36	4,44	3,66
Europe de l'Est	2,46	3,25	2,67
Non ventilé	10,17	4,43	9,34

Les seules inflexions d'ampleur enregistrées depuis 1973 consistent en une réduction de la part des crédits affectés au Maghreb, qui mobilise cependant encore plus d'un tiers d'entre eux, et dans le retrait obligé de notre dispositif dans l'ancienne Indochine française.

L'Amérique latine et l'Afrique non francophone sont encore bien négligées. aussi n'est-ce pas sans une certaine inquiétude que votre rapporteur a relevé que le Ministère estimait que « ces redéploiements importants de région à région atteignent maintenant un certain équilibre, et c'est à l'intérieur de chaque zone que s'effectueront éventuellement des changements de répartition fondés sur des objectifs sectoriels ».

Il estime au contraire qu'**aucun redéploiement important n'est intervenu et qu'il est indispensable que la nouvelle impulsion qu'il est prévu de donner à nos relations culturelles extérieures intègre un effort tout particulier en faveur des zones précitées.**

3. — LES BOURSES

Au moment où notre enseignement supérieur est dans ses deuxième et troisième cycles profondément remanié, il a semblé important à votre rapporteur de faire le point sur les différentes bourses accordées par le Ministère des Affaires étrangères.

a) Les boursiers étrangers en France.

Durant l'année 1979-1980, 7 208 bourses ont été accordées ; leur nombre était de 8 836 en 1978-1979, et de 7 105 en 1977-1978.

Leur réduction de 1979 à 1980 devrait se confirmer en 1981, mais cette évolution n'est qu'apparemment négative car elle s'accompagne d'une uniformisation et d'une revalorisation de leur taux, dont la nécessité était impérieuse, lorsqu'on sait que le régime antérieur à l'arrêté interministériel du 28 décembre 1978 se caractérisait par l'existence de trois taux (700, 1 100 et 1 300 F) qui étaient de loin les plus faibles des bourses d'études accordées pour les pays développés. La qualité des étudiants bénéficiaires s'en ressentait naturellement.

Désormais les bourses du Ministère ont un taux unique, malheureusement encore trop faible (1 500 F au 1^{er} janvier 1980), d'autant plus que la quasi-totalité d'entre elles sont attribuées, et cette évolution est bénéfique, pour des formations complémentaires ou terminales (troisième cycle, recherche, formation et recyclage pédagogiques, stages de perfectionnement, etc.). Ainsi se fait jour une politique sélective qui comprend l'attribution de bourses

d'études comme un des éléments de notre coopération avec nos partenaires, auquel s'ajoutent d'autres actions comme l'envoi et l'accueil de missions d'universitaires et d'experts, la fourniture de documentation.

Il est d'ailleurs prévu de privilégier à l'avenir les bourses de stage plutôt que les bourses d'études, et d'améliorer l'information et l'accueil des personnes bénéficiaires en ne limitant donc pas le rôle du Ministère au rôle de dispensateur de fonds.

b) Les boursiers français à l'étranger.

Leur effectif est stable depuis trois ans (1977-1978 : 2 770 ; 1978-1979 : 2 838 ; 1979-1980 : 2 849), ainsi que leur répartition géographique, hormis une progression de l'Amérique du Nord au détriment de l'Europe. La répartition des boursiers par discipline et par continent pour les deux dernières années est retracée dans le tableau suivant :

Evolution du nombre des boursiers français à l'étranger.

Années universitaires 1978-1979 et 1979-1980.

SECTEURS GEOGRAPHIQUES	ETUDES ET RECHERCHES Longue durée.					ETE courte durée.	TOTAL
	Disciplines.						
	Arts.	Médecine.	Lettres et sciences humaines.	Droit, sciences économiques et politiques.	Sciences pures et appliquées.		
1978 - 1979.							
Europe	77	7	452	146	147	1 036	1 867
Proche et Moyen-Orient.....	2	1	28	3	1	3	32
Afrique du Nord.....	»	»	344	1	1	»	346
Afrique au Sud du Sahara.....	»	»	3	2	»	2	7
Asie - Océanie	16	5	94	10	14	2	139
Amérique du Nord.....	15	32	56	117	177	21	418
Amérique Centrale et du Sud.....	1	1	13	5	5	»	25
Total	111	46	990	264	345	1 062	2 838
1979 - 1980.							
Europe	55	3	442	135	139	944	1 718
Proche et Moyen-Orient.....	3	2	29	1	3	10	38
Afrique du Nord.....	»	1	343	2	»	»	346
Afrique au Sud du Sahara.....	»	»	5	2	1	»	8
Asie - Océanie	15	4	86	13	15	»	133
Amérique du Nord.....	36	46	62	63	341	14	562
Amérique Centrale et du Sud.....	2	2	17	3	4	»	28
Total	111	58	964	219	503	968	2 843

Pour 1981, une augmentation des bourses de longue durée est envisagée, mais le nombre de stages linguistiques d'été restera stable. Il conviendrait d'ailleurs de privilégier nettement les premiers au détriment des seconds, dont le financement peut plus facilement être assuré par les intéressés eux-mêmes.

Enfin, **une très intéressante initiative** marquera l'année 1981 : **un programme de bourses de trois à douze mois permettra à de jeunes artistes d'effectuer un séjour sur le continent américain**, notamment aux Etats-Unis, au Canada, au Mexique et au Brésil. Les disciplines visées par ce projet sont le cinéma, le théâtre, la danse, la musique, la peinture, la sculpture et l'architecture ; la répartition entre ces disciplines sera faite en fonction de la qualité des candidatures qui seront sélectionnées avant la fin de 1980.

II. — UNE NOUVELLE APPROCHE LUCIDE ET DYNAMIQUE DU ROLE ET DES MOYENS DES RELATIONS CULTURELLES EXTERIEURES

A. — Un rapport et ses effets.

La rédaction du rapport Rigaud a été l'occasion d'une profonde mise en question des voies et moyens de nos relations culturelles extérieures. **Fait positif : à la lucidité et à la vigueur de ce bilan a répondu rapidement une série de mesures concrètes** dans plusieurs domaines : concertation interministérielle, défense de la langue française ; **en revanche d'autres actions d'une égale importance marquent le pas** (scolarisation des enfants français) ou ne bénéficient pas d'une impulsion cependant nécessaire (radio, échanges artistiques, livre français à l'étranger).

1. — ENFIN UN BILAN A LA MESURE D'UNE DÉCADENCE

La nécessité d'une modification profonde de nos actions culturelles extérieures, dans leurs objectifs comme dans leurs moyens, se faisait sentir depuis plusieurs années déjà. De nombreuses critiques — et notamment celles formulées par les deux Assemblées — stigmatisaient la déshérence dans laquelle était quasiment tombée la Direction générale dont les actions étaient parfois jugées superflues et sans effet par le Ministère lui-même ; le bilan de ses activités faisait ressortir une routinière reconduction à l'identique, sans adaptation aux exigences ni aux moyens nouveaux.

Aussi le rapport était-il fondé à suggérer une série de neuf objectifs qui définissaient la nouvelle voie à suivre : en voici la teneur :

Aussi vain serait l'exercice par lequel on tenterait de définir *ex nihilo* ces objectifs que stérile celui qui se bornerait à extrapoler tout bonnement ce qui se fait. Les relations culturelles, telles qu'elles sont conduites et pratiquées sont, dans l'ensemble, cohérentes et expriment des finalités dont la légitimité est incontestable. Mais l'expérience prouve que les actions publiques ont tendance à se développer selon leur logique propre, voire à se perpétuer au-delà de leur nécessité. Leur somme risque de s'apparenter beaucoup plus à une sédimentation de besoins fixes qu'au dynamisme organique d'un programme constamment à jour.

Une réévaluation périodique des objectifs, à la lumière des résultats obtenus et de l'évolution de la situation internationale, tous les cinq ou sept ans, est préconisée. Elle pourrait donner lieu à une enquête auprès des différents partenaires nationaux des relations culturelles extérieures, voire auprès de nos partenaires étrangers. Dans le travail qu'il a mené, et notamment à travers son enquête, le groupe a eu le sentiment de répondre à une attente de cet ordre et d'esquisser ce qui devrait, à l'avenir, faire l'objet d'un exercice plus méthodique.

A la lumière des considérations énoncées dans la première partie, les objectifs des relations culturelles extérieures pour les années à venir apparaissent devoir être les suivants :

1 Offrir à nos partenaires l'image d'un pays de haute technique et de culture humaniste incarnant une conception pacifique et non dominatrice des relations internationales et comprenant les aspirations des autres pays, notamment du Tiers Monde ;

2 Proposer l'exemple d'une nation assumant pleinement les exigences de son développement dans la fidélité à sa personnalité propre, tout en étant ouverte aux influences de l'extérieur ;

3 Inciter l'ensemble des agents de la vie culturelle nationale à se placer en position de dialogue et d'échange avec l'extérieur et donner en conséquence sa juste place à la connaissance des autres cultures et langues, y compris celles qui sont les plus étrangères des nôtres ;

4 Donner, dans cet esprit d'échange, la priorité à l'expression de la pensée française, sous toutes ses formes et dans tous les domaines, notamment ceux de la science et de la technologie, la promotion souhaitable de la langue ne devant pas être bornée par ses méritables limites, la propagation de la pensée française ;

5 Contribuer, par la formation des hommes et par l'aide à la mise en place des structures d'enseignement, de recherche, d'administration publique et de gestion des ressources, au développement des pays du Tiers Monde, dans un esprit d'authentique coopération qui, loin d'exacerber les relations proprement économiques, les prépare, les accompagne ou les consolide, mais garantit avant tout des relations fondées sur le concept d'échange ;

6 Veiller au dynamisme de notre présence, sans se laisser enfermer dans l'image traditionnelle que les autres peuvent se faire de la France, ni dans les formes existantes de notre intervention, qui doivent s'adapter aux conditions de la vie culturelle des différents pays et à leur évolution ;

7 Lier notre présence culturelle extérieure à la capacité d'accueil que la France offre aux autres cultures et concevoir dans cet esprit sa fonction de carrefour mondial ;

8 Procurer aux Français de l'étranger la possibilité d'une participation effective à notre vie culturelle, afin de donner son sens plénier à leur appartenance à la communauté nationale, tout en les incitant à être des agents d'un dialogue permanent ;

9 Compte tenu de la vocation mondiale de la France, dans sa triple dimension politique, économique et culturelle, assurer une présence culturelle dans l'ensemble des Etats avec lesquels nous avons des relations, cette présence étant évidemment modulée selon les régions et les pays ;

Ces neuf objectifs sont fondamentaux et indissociables. Sans le dessein prospectif qu'ils composent, la politique des relations culturelles extérieures risque de subir les aléas de la conjoncture, la déformation des conceptions particularistes, la discontinuité des gestions précaires et fragmentaires.

2. — NÉCESSITÉ DE LA CONCERTATION INTERMINISTÉRIELLE

Que les relations culturelles extérieures doivent être le fruit d'une concertation interministérielle est une évidence, ce qui ne rend pas pour autant aisée sa traduction dans les faits.

En l'occurrence, **le Ministère des Affaires étrangères a le rôle difficile de promouvoir une action dont la substance lui échappe largement** : de l'envoi de professeurs de l'enseignement supérieur en mission à l'exportation du film français, de la radiodiffusion d'information ou de variétés à la mise en œuvre de programmes de développement agricole, **le succès de nos relations culturelles et techniques extérieures ne peut être assuré que par une action concertée entre les services diplomatiques et les ministères techniques**. Malheureusement, les difficultés inhérentes à cette collabo-

ration interministérielle sont bien connues : multiplicité des centres de décision, intérêts contradictoires de chaque département ministériel — quand ce n'est pas de chaque direction — dilution des responsabilités. Aussi doit-on espérer que la création d'un Comité interministériel pour les relations culturelles extérieures permettra une concertation réellement efficace, par l'organisation qu'il en permet. Voici le texte du décret créant le Comité :

Décret n° 80-410 du 11 juin 1980 instituant le Comité interministériel pour les relations culturelles extérieures.

Le Président de la République.

Sur le rapport du Premier Ministre et du Ministre des Affaires étrangères.

Décrète :

Article premier. — Il est institué un Comité interministériel pour les relations culturelles extérieures.

Ce comité a pour objet de proposer, dans le cadre de la politique extérieure de la France, des priorités pour l'action du Gouvernement concernant les relations culturelles, scientifiques et techniques avec les pays étrangers. A ce titre, il examine les programmes et veille à ce que l'ensemble des échanges culturels, scientifiques et techniques bénéficiant d'une aide ou d'un financement public s'exécute conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

Article 2. — Le Comité interministériel pour les relations culturelles extérieures est présidé par le Premier Ministre.

En son membres de droit :

- le Ministre des Affaires étrangères, vice-président ;
- le Ministre de la Coopération ;
- le Ministre de l'Education ;
- le Ministre des Universités ;
- le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale ;
- le Ministre de l'Agriculture ;
- le Ministre de l'Industrie ;
- le Ministre du Commerce extérieur ;
- le Ministre de la Culture et de la Communication ;
- le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre (Recherche).

Le Premier Ministre appelle à participer au Comité les Ministres intéressés, le cas échéant, par les points inscrits à l'ordre du jour, notamment le Ministre de l'Economie, le Ministre du Budget, le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, le Ministre des Transports, le Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et le Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications et à la Télédiffusion.

Article 3. — Le Comité se réunit au moins deux fois par an.

Son secrétariat est assuré par le Secrétariat général du Gouvernement.

Article 4. — Un groupe permanent, composé des représentants des Ministres visés à l'article 2, se réunit tous les trois mois sous la présidence du Directeur général des relations culturelles du Ministère des Affaires étrangères, pour préparer les délibérations du Comité.

Article 5. — Le Premier Ministre et le Ministre des Affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1980.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

RAYMOND BARRE.

Le Ministre des Affaires étrangères,
JEAN FRANÇOIS-PONCET.

Signalons que le groupe permanent chargé de préparer les délibérations du comité s'est déjà réuni deux fois, en juin et en octobre : trois thèmes d'action commune ont été jugés prioritaires : l'audiovisuel, le livre et la coopération technique, particulièrement l'emploi des Français en coopération et les difficultés des entreprises en coopération. Des groupes de travail ont été créés sur chacun de ces thèmes et leurs propositions seront soumises au Comité interministériel qui doit tenir sa première réunion avant la fin de l'année.

Nous souhaitons vivement que ce Comité soit le lieu et l'occasion de réflexions et décisions qui dépassent les clivages entre départements ministériels, car c'est de cette concertation que dépend le succès de nos relations culturelles extérieures.

B. - UNE NOUVELLE POLITIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE

La crise de la langue française n'est plus à décrire : **l'étude du français à l'étranger régresse continûment** -- ainsi, en Espagne, 60 % des élèves étudiaient le français comme première langue étrangère il y a dix ans ; ce chiffre est tombé aujourd'hui à 40 % : en R.F.A., seuls 25 000 lycéens étudient le français en première langue. Au total, l'étude de notre langue est partout en régression, sauf en Colombie et en Pologne.

Au sein même du monde francophone, surgissent de nombreuses difficultés : il semble qu'on se soit abusé sur la place de notre langue en Afrique francophone : loin de constituer un « bain culturel » immergeant un nombre croissant d'individus au fur et à mesure que s'élevait le niveau d'instruction, notre langue apparaît comme un simple outil de communication avec les structures administratives. Cet usage instrumental est loin de correspondre aux descriptions quelque peu triomphalistes qui avaient cours, il y a peu, dans les milieux français compétents.

Quoi d'étonnant, d'ailleurs, à ce que des non-français se détournent de notre langue lorsqu'elle est négligée en France même ?

Les colloques ou publications scientifiques ayant recours à la langue anglaise ne se comptent plus.

Mais ce bilan critique doit s'accompagner d'une conception lucide et réaliste de la place que peut et doit occuper notre langue dans le monde. Votre rapporteur approuve, à cet égard, les propos tenus par le Ministre lors de sa venue devant la commission : il faut se rendre à l'évidence que l'anglais est mû par une dynamique propre et que **la francophonie n'a rien à gagner à se complaire dans « une concurrence crispée » à l'égard de cette langue.**

Il a paru intéressant à votre rapporteur de communiquer des extraits de la note établie par le Ministère sur ce point :

Il faut d'abord s'opposer à une idée assez répandue aujourd'hui qui est celle du « déclin » de la langue française dans le monde.

Il convient d'observer en premier lieu que ce « recul » est évalué par rapport à une situation antérieure mal définie et que si notre langue est parfois moins enseignée qu'autrefois dans les écoles, elle est de plus en plus demandée par les adultes, à des fins professionnelles, dans les structures extra-scolaires (Alliances françaises, par exemple).

Sans doute le monde a-t-il évolué depuis l'époque où, aux XVIII^e et XIX^e siècles, le français occupait une position de quasi-monopole sur la scène internationale. Il serait irréaliste de notre part de ne pas reconnaître l'ascension de l'anglo-américain. Mais les positions que nous conservons, ou que nous retrouvons, ou encore les percées que nous opérons, n'incitent nullement au pessimisme, moins encore au défaitisme. Ce qui ne veut pas dire que nous ne devons pas être vigilants et actifs. Nous nous efforçons de l'être, ainsi qu'en témoignent les efforts tout particuliers que déploie la Direction générale des relations culturelles en faveur de la promotion de notre langue à l'étranger.

Pour s'adapter aux nouvelles conditions de la demande, l'action du Département s'oriente de plus en plus vers des domaines nouveaux. Le service, récemment créé à la Direction générale des relations culturelles, de l'enseignement et des échanges linguistiques, tout en maintenant les moyens mis en place dans les pays à tradition culturelle française (Europe de l'Ouest notamment) déploie des efforts importants pour répondre aux demandes précises que lui présentent les pays, la plupart en voie de développement, dans lesquels la place de la France et de sa langue était jusqu'alors faible.

Il n'est donc pas fondé de dire que la langue française décline dans le monde. Les zones de développement se sont déplacées, la nature des demandes s'est modifiée, mais notre langue est la seule perçue comme langue universelle, de culture, de civilisation, de science et de technologie, qui puisse constituer une alternative à l'anglaise et assumer un rôle irremplaçable dans la nécessaire évolution mondiale vers le plurilinguisme. Si les Français eux-mêmes n'en sont pas toujours persuadés, nos partenaires quant à eux le savent bien.

Pour mettre en œuvre ces orientations, **la création de la Sous-Direction des échanges linguistiques est un apport positif**, par la concentration des responsabilités sur toutes les opérations concernant la langue française qu'elle permet.

Le Ministère compte mettre l'accent à l'avenir sur les échanges linguistiques, idée qui s'inscrit dans la volonté globale de fonder notre action culturelle sur la réciprocité. Votre rapporteur est en plein accord avec cette orientation, mais constate que bien peu a été fait jusqu'ici pour la traduire dans les faits : il importe donc de :

— **développer des accords de réciprocité dans le domaine de l'enseignement** : à l'engagement par des pays proches du nôtre ou porteurs d'avenir comme l'Espagne, le Portugal, les pays de langue arabe, d'enseigner le français à leurs élèves répondra l'engagement de la France de faire un effort pour favoriser l'enseignement de leurs langues dans notre système éducatif. Cette initiative, qui ne peut être menée qu'en concertation avec le Ministre de l'Éducation, sera aussi bénéfique pour notre système éducatif que pour la défense de notre langue, car la suprématie de l'anglais est elle-même appelée à décliner au profit des langues des puissances montantes que sont les pays d'Amérique latine ou du golfe Persique :

— **développer les échanges de professeurs de l'enseignement secondaire**, moyen peu coûteux et extrêmement bénéfique pour l'ensemble des intéressés, qu'ils soient enseignants ou élèves. Or, il n'existe aujourd'hui qu'une quarantaine d'échanges annuels avec la R. F. A. ou l'Angleterre : il faut porter progressivement ce nombre aux environs de 500 par an :

— **les Alliances françaises** ne reçoivent pas toujours les aides qu'elles méritent et qui leur permettraient de faire face à des demandes sans cesse croissantes. Voici le bilan présenté par le Ministère de son action auprès d'elles :

Associations franco-étrangères de droit local, les Alliances françaises de l'étranger permettent dans de nombreux pays des interventions que ne pourraient, pour des raisons politiques, effectuer des centres culturels directement gérés par la France par l'intermédiaire de ses ambassades.

Par ailleurs, la présence fréquente dans les comités directeurs des plus éminentes personnalités du pays considéré facilite l'insertion de ces établissements dans les milieux intellectuels et artistiques nationaux et détermine souvent un financement local important (mécènes, entreprises privées, banques, etc.).

L'appui de la D. G. R. C. à l'Alliance se traduit, en particulier, par le détachement de 353 enseignants civils et 57 V. S. N. A. affectés auprès des différents comités d'Alliance.

En faveur du personnel, il convient de noter cinq créations de postes destinées aux Alliances françaises en Inde (Poona, Travandoum, Goa, Hyderabad, Pondichéry).

Par ailleurs, la concertation traditionnellement instaurée entre l'Alliance française (siège de Paris) et la Direction générale des relations culturelles a été renforcée depuis le début de l'année 1980. Les réunions entre le secrétaire général de l'Alliance et les deux chefs de service concernés de la Direction générale des relations culturelles visent à coordonner les activités des Alliances et de nos instituts et centres culturels à l'étranger, tant du point de vue pédagogique que culturel au sens large, pour obtenir que les actions des unes et des autres soient complémentaires. Elles sont, en outre, l'occasion d'un échange exhaustif d'informations et, le cas échéant, d'un règlement de problèmes ou de difficultés pendants.

La Direction générale est régulièrement conviée et participe effectivement au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'Alliance sans être membre de droit de l'association. Celle-ci est représentée de son côté à la Commission interministérielle chargée du recrutement des enseignants pour l'étranger, présidée par le Ministère des Affaires étrangères.

Une légère augmentation des crédits de fonctionnement permettrait à certaines Alliances de doubler leurs activités.

La concertation entre le Ministère et l'Alliance doit être renforcée pour permettre une meilleure définition des rôles respectifs des Alliances françaises et des centres culturels à l'étranger.

B. — Des actions qui ne sont pas encore à la mesure des ambitions proclamées.

Les aspects de la politique du Ministère que nous avons précédemment évoqués constituaient autant de motifs de satisfaction ; en revanche, les actions que nous allons examiner prêtent plus à la critique qu'à la louange.

1. — LA SCOLARISATION DES ENFANTS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Elle ne bénéficie cette année d'aucune création de poste alors que la situation de nombreux établissements aurait largement justifié un effort en ce sens. Cependant, la situation des lycées et écoles de l'étranger s'est beaucoup améliorée ces années précédentes, grâce au travail remarquable accompli par notre collègue Jacques Habert, précédent titulaire de ce rapport, dont la ténacité et l'efficacité méritent d'être tout particulièrement saluées.

Rappelons que, largement sous son impulsion, vingt-neuf emplois nouveaux d'enseignant avaient été créés en 1979 et trente emplois en 1980. Toujours en 1980, on relève que les soixante-dix lycées et collèges gérés directement ou indirectement par la Direction générale ont bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 55 482 229 F ; quant aux écoles françaises de l'étranger, créées et gérées par nos compatriotes eux-mêmes elles bénéficient d'une subvention de 1 543 043 F.

Les deux principaux faits nouveaux intervenus en ce domaine consistent dans l'amorce d'un redéploiement des postes d'enseignants et dans la création de la Commission interministérielle pour la scolarisation des enfants français de l'étranger. Voici comment le Ministère les commente :

Redéploiement des postes d'enseignants.

Afin de mieux répartir géographiquement, dans les lycées et les écoles françaises à l'étranger, les postes budgétaires d'enseignants rémunérés par le Ministère des Affaires étrangères et affectés à l'encadrement des élèves français, un plan de redéploiement de ces postes portant sur cinq ans a été adopté en 1980. Ce plan consiste pour l'essentiel à transférer progressivement, à partir de 1981, environ 340 postes d'enseignants du Maroc et de la Tunisie, où le taux d'encadrement des élèves français et binationaux est relativement élevé, vers l'Europe, le Canada et les Etats-Unis, où il est actuellement trop faible. Parallèlement, des transferts internes seront opérés, notamment entre les pays d'Europe.

En ce qui concerne le reste du monde, le redéploiement se fera à la faveur des créations de postes et, éventuellement, à l'occasion de réaménagements des implantations françaises à l'étranger (fermeture d'établissements ou diminution de la présence française).

Ces mesures doivent permettre, par une distribution plus équilibrée de l'effort des Pouvoirs Publics, d'améliorer sensiblement les conditions de la scolarisation des enfants français à l'étranger en réduisant, en de nombreux endroits, la charge financière incombant à leur famille.

Création de la Commission interministérielle pour la scolarisation des enfants français résidant à l'étranger.

Créée par décret du 18 juin 1980, la Commission interministérielle pour la scolarisation des enfants français à l'étranger est consultée sur toutes les questions relatives à cette scolarisation. Elle remplit une mission d'étude et de coordination et adresse des recommandations aux Ministres intéressés.

La commission est présidée par le Ministre des Affaires étrangères et comprend un représentant des Ministères de la Coopération, de l'Education, du Budget et du Commerce extérieur. Y participent également trois sénateurs représentant les Français de l'étranger, deux représentants du Conseil supérieur des Français à l'étranger, un représentant de l'Union des Français de l'étranger, trois représentants des enseignants, trois représentants des parents d'élèves, un représentant de l'Alliance française et un représentant de la Mission laïque française.

Une réunion préparatoire a eu lieu en juin dernier. La commission tiendra sa première séance plénière le 15 octobre et siégera deux fois par an.

2. — LA RADIO ET L'AUDIOVISUEL

La radio.

Depuis plus d'une dizaine d'années, la Commission des Affaires culturelles déplore la carence de nos actions en matière de radio-diffusion vers l'étranger. A ses objurgations réitérées il avait toujours été opposé jusqu'ici des réponses dilatoires, quand ce n'était pas des marques d'auto-satisfaction pourtant bien infondées.

Lors de sa venue devant la commission, le Ministre a enfin reconnu que la couverture du monde par les ondes françaises était insuffisante : malheureusement, aucune décision d'ampleur n'est annoncée cette année pour remédier à cette fâcheuse lacune.

Votre rapporteur a jugé opportun de faire un rapide bilan de nos actions de radiodiffusion, à partir des réponses fournies par nos postes diplomatiques à une **enquête sur les conditions de réception, l'audience et la qualité des programmes**, enquête lancée au mois de janvier 1980. Relevons qu'une telle initiative, réclamée depuis longtemps déjà par votre commission, est preuve en elle-même d'une **volonté de réalisme dans l'appréciation de nos actions qui est particulièrement louable.**

Il ressort de cette enquête que les conditions de réception et l'audition des émissions de langue française sont bonnes ou assez bonnes au Moyen-Orient, dans les pays d'Europe riverains de la France et dans l'Afrique sud-saharienne. Cette dernière zone devrait être desservie de façon encore plus satisfaisante après la mise en marche, en février 1981, de l'émetteur gabonais de Moyabi qui relaiera Radio France Internationale durant six heures par jour.

Le Ministère commente les résultats de cette enquête en ces termes :

En Afrique, couverte par le faisceau Sud, la réception est dans l'ensemble satisfaisante sauf dans l'extrême Est. Toutefois, les conditions d'écoute se détériorent progressivement dans la soirée. L'audience qui est souvent importante en Afrique francophone, est beaucoup plus réduite en Afrique centrale, orientale et australe.

En Europe orientale couverte par le faisceau Est, les conditions d'écoute sont moyennes et l'audience faible. R.F.L. diffuse presque exclusivement, en relais, les émissions métropolitaines en langue française.

La chaîne Ouest, qui retransmet les émissions de France Inter, touche uniquement la partie orientale de l'Amérique du Nord et une partie du Mexique. La réception est relativement bonne, mais l'audience est faible.

Radio France Internationale diffuse également des émissions en langue allemande à destination des pays germanophones, en langue espagnole vers l'Espagne et en portugais vers le Portugal. Ces émissions sont reçues dans des conditions jugées incertaines et nos postes ne sont pas en mesure de déterminer leur audience.

Il convient d'ajouter que les régions qui reçoivent sur ondes longues les émissions métropolitaines françaises, qu'il s'agisse de France Inter ou des postes périphériques, bénéficient d'une audience parfois assez large, en Afrique du Nord notamment.

L'état des actions radio menées en 1980 est le suivant :

Emissions de Radio France Internationale.

a) Coût des émissions en 1980.

Conformément à la convention signée en 1980 par le Ministère des Affaires étrangères (Direction des services d'information et de presse) et la Société nationale Radio-France, le financement des émissions a été fixé de la façon suivante :

Participation du Ministère des Affaires étrangères.	13 298 330 F.
Participation de Radio-France	1 343 770
Prélèvement sur la redevance (affectation du pré- ciput)	13 582 575
	<hr/>
	28 224 675 F.

Le coût technique de diffusion des programmes est supporté par la Société Télédiffusion de France.

b) Zones géographiques couvertes
et volume des émissions en 1980.

Ondes courtes :

1° 17 h 30 pour l'Afrique : c'est la chaîne dénommée « Chaîne Sud » qui est composée de 17 h 30 de programme continu (16 h 30 en français et 1 heure en anglais). Le programme comprend 10 h 30 de relais des chaînes nationales et 7 heures d'émissions spécialement réalisées pour un auditoire africain ;

2° Quinze heures pour l'Europe centrale et l'Europe orientale : appelé « Chaîne Est », ce programme est composé d'un montage d'émissions empruntées aux chaînes nationales (France-Inter, France-Culture, France-Musique) auquel s'ajoute une heure d'émission spécifique en français (séquences d'information) ;

3° Cinq heures pour la côte Est de l'Amérique du Nord et les Caraïbes : c'est la Chaîne Ouest qui diffuse un programme quotidien de cinq heures retransmis en direct de France-Inter, de 12 h 55 à 18 heures (heure française) ;

4° Une heure pour le Portugal : émission réalisée en portugais, dont le programme comprend un bulletin d'information de vingt à trente minutes et une deuxième partie consacrée à un magazine culturel ou d'actualité.

Ondes moyennes :

1° Une heure pour l'Espagne : cette émission, diffusée en ondes moyennes, est renforcée par une fréquence en ondes courtes. Elle est réalisée en espagnol et se compose de deux parties : vingt à trente minutes d'informations française et internationale et, la seconde partie, consacrée à un magazine qui porte, selon les jours, sur la musique, le théâtre, le cinéma, les sciences ou la technique ;

2° Une heure pour l'Allemagne : diffusée quotidiennement de 19 heures à 20 heures en ondes moyennes à partir de Strasbourg et renforcée par deux fréquences en ondes courtes, cette émission en français est également relayée en modulation de fréquence par l'émetteur des Forces françaises de Berlin.

Le programme est composé d'un quart d'heure d'information et de trois quarts d'heure de magazine portant sur des sujets différents selon les jours et comportant deux fois par semaine des cours de français.

L'ensemble de ces émissions représente actuellement un programme quotidien de quarante heures trente, dont onze heures de programmes spécifiques et quatre heures en langues étrangères (anglais, espagnol, allemand, portugais).

c) Objectifs et moyens financiers prévus en 1981.

Les crédits consacrés aux émissions de Radio France Internationale ont été fixés, dans le projet de budget de l'exercice 1981, à la somme de 18 598 330 F décomposée de la façon suivante :

- 13 298 330 F, crédits de 1980 ;
- 3 130 000 F, maintien en 1981 de l'activité de 1980 ;
- 2 170 000 F, activités nouvelles.

Les objectifs de 1981 concernant les activités nouvelles portent sur l'allongement des émissions de la Chaîne Sud et l'augmentation d'une heure par jour des émissions spécifiques de la Chaîne Est.

Emissions diffusées par la Somera.

a) Coût des émissions en 1980.

Le Ministère des Affaires étrangères (Direction des services d'information et de presse) a versé, au titre de l'exercice 1980, à la Somera, une subvention de 6 millions de francs.

**b) Zones géographiques couvertes
et volume des émissions diffusées en 1980.**

Ces émissions couvrent la majorité des pays du Proche-Orient et le programme est passé, à partir du 1^{er} octobre 1979, de 16 heures à 17 heures par jour (80 % en arabe et 20 % en français).

c) Objectifs et moyens financiers prévus en 1981.

L'augmentation des recettes publicitaires devrait permettre à la société d'arriver, grâce à la subvention du Ministère des Affaires étrangères, à un équilibre budgétaire malgré les charges supplémentaires afférentes à l'amélioration des programmes et à l'augmentation de leur durée.

Il ressort des indications précédentes que **de larges zones géographiques, aussi importantes et porteuses d'avenir que l'ensemble du continent américain ou l'Asie du Sud-Est, ne sont quasiment pas desservies par nos ondes**, alors que la demande en est vive. Aussi le Ministre avait-il annoncé à la commission, à la fin de 1979, que deux projets de réémetteurs étaient à l'étude : l'un situé à Kourou, en Guyane, pour desservir l'Amérique et l'autre à Sri Lanka, pour l'Asie. Ces projets requièrent certes des investissements assez lourds d'une centaine de millions de francs chacun : mais le « rendement » à en attendre les justifie largement. Or, le projet de budget pour 1981 ne comprenait aucun crédit en faveur de ces projets, et c'est un amendement de l'Assemblée Nationale qui a doté, par transfert, le projet de Kourou d'un crédit de 2,5 millions de francs — crédit qui était initialement consacré à l'amélioration du contenu des émissions — qui permettra de mener des études préliminaires. Rien n'est encore prévu pour Sri Lanka.

Au total, les émissions radio bénéficieront de 5,3 millions de francs de mesures nouvelles : outre les 2,5 millions de francs précités, 2,3 millions de francs sont affectés à R. F. I. et 0,5 à la Somera.

L'audiovisuel.

Les actions de la D. G. R. C. en 1980 ont poursuivi trois objectifs principaux :

— mieux assurer la distribution des produits culturels, dont 3 000 copies de longs métrages et 10 000 heures de programme radio ;

— mobiliser les services culturels autour de la diffusion des produits culturels dans les circuits commerciaux ;

— favoriser l'utilisation des nouveaux médias : câble, vidéo, satellite.

En matière de télévision, la Direction générale a mis l'accent sur la **promotion des programmes français auprès des télévisions étrangères**. En Amérique latine, un effort de doublage ou de sous-titrage, essentiellement en espagnol, a permis de mettre 250 heures de programmes à la disposition des chaînes. Cette action doit être considérablement accentuée pour remédier à la faiblesse de nos ventes de programmes à l'étranger.

Une expérience consistant à diffuser quotidiennement une heure de programmes en français a été menée dans les pays du Maghreb ainsi qu'à Haïti et en Jordanie. 2 500 heures de programmes français sont diffusées chaque année au Québec sur le réseau par câble.

En revanche, **très peu de choses ont été faites pour le cinéma**, alors que le film français a, pour certaines de ses productions, plus de succès à l'étranger qu'en France.

3. — LES ÉCHANGES ARTISTIQUES

Le Ministère en fait le compte rendu suivant :

Les actions de l'exercice 1980 sont essentiellement les suivantes :

Dans le domaine de la musique :

— participation de l'Orchestre national de France au festival de Salzbourg ;

— tournées de l'Orchestre de Paris au Japon et en Amérique du Sud ;

— tournée du ballet Roland Petit aux Etats-Unis ;

— missions de professeurs en Chine ;

— reconstitution de la production du ballet *Sylvia* de l'Opéra de Paris à l'Opéra de Pékin ;

— missions de professeurs au Moyen-Orient (notamment en Egypte) et en Afrique du Nord (Algérie) ;

— tournée de l'Opéra de Pékin à Paris, Lyon et Rennes.

Les tournées théâtrales les plus importantes ont été faites par :

— le Théâtre du Soleil (R. F. A.) ;

— la Compagnie Martin-Barbez (Egypte, Turquie et Syrie) ;

— la Compagnie Renaud-Barrault (Pologne).

Dans le domaine des arts plastiques :

— exposition en France (trésors du Kremlin) ;

— expositions françaises à l'étranger : Florence et la Toscane dans l'Europe des Médicis au XVI^e siècle ; exposition Dufy à Liège et à Copenhague.

4. — LA DIFFUSION DU LIVRE FRANÇAIS

La responsabilité en a été transférée en 1976 au Ministère de la Culture, mais la Direction générale y apporte sa contribution.

Or **cette diffusion s'opère de façon très insatisfaisante** : les ouvrages français sont peu ou pas distribués à l'étranger ; ils le sont toujours avec un grand retard et à des prix particulièrement dissuasifs, au moins pour les étudiants. Votre rapporteur est conscient que les structures ministérielles n'en sont pas les seules responsables et que les maisons d'édition françaises cultivent un

gallo-centrisme aussi affirmé dans le domaine de l'exportation que dans celui de la traduction. C'est d'ailleurs dans cette dernière voie que s'oriente la D. G. R. C. en affectant cinq V. S. N. A. à la formation commerciale et un agent littéraire local à Mexico, Rio de Janeiro, Buenos Aires, Tokyo, Beyrouth et New Delhi ; ils seront affectés dans les équipes de traducteurs locaux et seront les interlocuteurs des milieux d'édition français et locaux.

De plus une librairie française va être créée à New Delhi et la librairie de New York réorganisée.

Il est évident qu'**une politique dynamique de diffusion du livre français à l'étranger constitue le soutien nécessaire de notre politique linguistique.** Il est inutile de défendre la présence du français dans le monde si rien n'est fait pour mieux diffuser les produits vivants de notre culture et de notre langue que sont les livres.

Un effort considérable de concertation ministérielle, puis de relance résolue d'une action aujourd'hui bien délaissée apparaît donc d'une impérieuse nécessité.

AUDITION DU MINISTRE

Le jeudi 20 novembre 1980, sous la présidence de M. Michel Miroudot, vice-président, la commission a entendu M. Jean François-Poncet, Ministre des Affaires étrangères.

Le Ministre a affirmé d'emblée le caractère essentiel que revêtait pour lui la présence culturelle de la France à l'étranger. Le rapport Rigaud qui visait à formuler un bilan critique de nos actions en la matière et à proposer une série de nouvelles inflexions a été approuvé dans ses grandes lignes par un Conseil des Ministres en février 1980. De plus, la présence culturelle de la France à l'étranger est une des douze actions prioritaires retenues par le projet du VIII^e Plan. Cette inscription dans le plan est un gage de moyens substantiels pour les cinq prochaines années. Le budget pour 1981 est quant à lui marqué par son caractère transitoire entre la réforme qui a marqué la Direction générale des relations culturelles (D. G. R. C.) intervenue en 1980 et l'engagement du VIII^e Plan. Les dépenses culturelles progressent de 13,7 % alors que l'ensemble du Ministère voit ses crédits croître de 13,1 %.

Le Ministre s'est déclaré convaincu que l'effort à faire en matière de relations culturelles extérieures réclamait une progression budgétaire plus marquée qui sera celle des années à venir. Puis il a décrit les cinq grandes orientations de l'action qu'il allait entreprendre.

Tout d'abord la scolarisation des enfants français à l'étranger sera privilégiée. Une commission consacrée à ces problèmes a été créée qui permettra de favoriser la concertation interministérielle. Un plan de cinq ans vient d'être arrêté qui a pour objectif tout d'abord de redéployer nos actions par un transfert d'enseignants vers les pays où le taux d'encadrement est très faible aujourd'hui.

Ce redéploiement s'accompagnera d'une croissance de moyens. Certes le projet de budget pour 1981 ne comporte pas de création de postes mais l'effort qui avait marqué les années précédentes sera repris dès 1982. De nouvelles implantations dont les modalités restent à définir sont envisagées dans le Golfe persique et à Singapour.

Enfin, le Ministère continuera à apporter une aide aux établissements d'enseignement qui se sont constitués grâce aux efforts des familles intéressées. Des subventions, des détachements d'enseignants continueront d'être accordés et un contrôle pédagogique sera développé.

La deuxième orientation prioritaire est la diffusion de notre langue mais le Ministre a tenu à affirmer que la place du français dans le monde ne devait pas être posée en terme de rivalité avec l'anglais car cette analyse ne rend pas compte de l'actuelle affirmation de la primauté des langues nationales.

Notre stratégie doit donc être favorable à un plurilinguisme qui seul nous permettra de défendre de façon efficace la place de notre langue. Notre effort aujourd'hui est essentiellement basé sur une action d'enseignement. Nous possédons ainsi 550 établissements d'enseignement à l'étranger qui accueillent 90 000 jeunes Français et 140 000 jeunes étrangers. Si l'on prend en compte les cours de français organisés pour les adultes par les Alliances françaises et nos centres culturels ce sont environ 500 000 personnes qui bénéficient de notre effort d'enseignement, ce qui le situe au niveau le plus important de tous les pays. Mais il ne faut pas se dissimuler que la diffusion de l'anglais est mue par un dynamisme propre. Aussi, notre action doit-elle permettre le maintien de la francophonie par une aide en direction des pays qui en relèvent, notamment par l'envoi d'enseignants dans les disciplines scientifiques.

Dans les pays où le français doit constituer la première langue étrangère enseignée, c'est-à-dire la Grande-Bretagne, l'Afrique anglophone ou le Portugal par exemple, notre présence doit être maintenue par la formation de professeurs nationaux de français.

Enfin, dans les pays où le français doit avoir le rang de deuxième langue étrangère, comme l'Amérique latine ou l'Europe des Neuf, nos efforts doivent se développer avec sélectivité en direction de catégories privilégiées : ingénieurs, techniciens, fonctionnaires internationaux, etc.

Ces différentes actions ne doivent pas dissimuler que l'enseignement est de moins en moins le moyen adéquat de défense de notre langue. Nous devons donc appuyer des innovations dans le domaine de l'audio-visuel. Actuellement, notre télévision est présente, par différents moyens, en Italie, en Tunisie, sur le réseau québécois. La télévision par câbles diffuse des programmes en langue française en Hollande et aux Etats-Unis et des efforts sont faits en direction de l'Amérique latine puisque 200 heures annuelles de programmes français y sont diffusées. L'accent a été mis, ces deux dernières années, sur la vente de programmes français doublés en langue nationale à toutes les télévisions étrangères.

Sur le plan radiophonique, notre présence doit également être améliorée car notre effort marque un retard par rapport à d'autres pays. La voix de la France est aujourd'hui surtout entendue en Afrique occidentale et au Moyen-Orient. Le reste du monde est quelque peu délaissé. Deux projets sont à l'étude pour remédier à cette carence. L'émetteur qui devrait être édifié à Kourou, en Guyane, bénéficie, à la suite d'un amendement apporté au budget du Ministère par l'Assemblée Nationale, d'un crédit de 2 millions et demi de francs qui sera affecté aux études préliminaires.

Un autre projet existe pour l'édification d'un émetteur au Sri Lanka.

Un quatrième axe prioritaire est constitué par la présence scientifique et technique de la France dans le monde. Le quai d'Orsay développe un effort particulier pour implanter des instituts universitaires de technologie dans les régions du monde qui sont marquées par un essor industriel : Corée, Singapour, Indonésie, et un autre I. U. T. est en projet à Shangai. Des observatoires de stratégie industrielle seront mis en place par nos conseillers scientifiques dans certaines de nos ambassades comme celles situées au Japon ou en Allemagne.

Enfin, le Ministre a terminé son exposé en insistant sur la nécessité de comprendre notre présence culturelle dans le monde comme un dialogue avec les autres cultures qui doit nous faire totalement abandonner l'attitude quelque peu paternaliste qui pouvait imprégner certaines de nos actions. Dans cette optique sera entreprise l'édification de l'institut du monde arabe, d'un centre d'études chinoises et d'un centre de recherche sur la civilisation allemande.

De surcroît, c'est en 1981 que seront pour la première fois envoyés une douzaine de boursiers, jeunes artistes des arts plastiques sur l'ensemble du continent américain.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, le Ministre a rappelé que la Direction générale avait fait l'objet d'une refonte totale de ses structures qui sont désormais regroupées en trois grands axes : l'enseignement, la coopération technique et scientifique et la diffusion culturelle. L'accent est également mis sur la concertation interministérielle, seul moyen réel de promouvoir efficacement notre présence culturelle à l'étranger.

A la suite de l'exposé du Ministre, un large débat s'est ouvert au sein de la commission.

M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis des crédits de la D. G. R. C., a posé au Ministre une série de questions sur la place de la langue française dans le monde et la nécessaire promotion

des échanges de professeurs entre la France et l'étranger, l'aide qu'il convenait d'apporter aux alliances françaises, la scolarisation des enfants français à l'étranger, l'accent à mettre sur l'enseignement technique, la diffusion du livre français à l'étranger, et enfin les actions radiophoniques.

Puis **Mme Bidard** s'est interrogée sur l'opportunité de la suppression d'un nombre important de licences universitaires qui étaient consacrées à la formation de professeurs étrangers de français.

M. Tinant a interrogé le Ministre sur l'état de nos relations avec Taïwan.

Enfin, **M. Habert** a interrogé le Ministre sur nos actions en matière de scolarisation des enfants français à l'étranger. Il a déploré qu'aucun poste nouveau d'enseignant ne soit créé en 1981 et que les subventions de fonctionnement, comme d'investissement, accordées aux écoles françaises de l'étranger, soient très faibles. Il a estimé que l'aide du Ministère aux écoles créées par les familles était bien préférable à la construction de lycées régionaux. Enfin, il a interrogé le Ministre sur la possibilité d'utiliser les émetteurs d'Allouis pour des émissions en ondes courtes en direction de l'Amérique latine.

A l'ensemble de ces questions, **le ministre a répondu** que l'idée de réciprocité était à la base de toutes nos négociations sur la défense de notre langue, mais l'expérience montre que le français est plus enseigné à l'étranger que différentes langues étrangères en France.

Il s'est déclaré conscient qu'un nombre insuffisant de professeurs bénéficiait d'accord d'échanges : aussi cette action sera-t-elle développée et elle est déjà en cours avec le Maroc.

Une convention entre l'Alliance française et le Ministère des Affaires étrangères est en cours d'établissement. Il ne faut pas oublier que ce sont près de 70 millions de francs qui sont accordés chaque année par le Ministère à cet organisme, dont 10 millions de francs en espèces et la mise à disposition de 410 enseignants. Si certaines des Alliances accomplissent un travail remarquable, comme celle de New York, cette qualité n'est pas toujours uniforme. Cependant, l'objectif du Ministère est que l'enseignement du français soit à l'avenir effectué par les Alliances françaises, nos centres culturels se consacrant quant à eux à de véritables actions de promotion de notre culture.

Pour ce qui est de la scolarisation des enfants français à l'étranger, il ne faut pas se dissimuler que l'égalité en matière de frais de scolarité réclamés aux familles sera un objectif nécessaire mais difficile à atteindre.

Une meilleure répartition des enseignants à travers le monde va être poursuivie tout au long du programme de cinq ans. Les familles réclament certes la gratuité de l'enseignement à l'étranger, mais il ne faut pas oublier que l'Etat français dépense plus pour les élèves français à l'étranger que pour les élèves français scolarisés en France. De plus, de nombreuses bourses sont accordées au bénéfice des familles qui ont besoin d'être aidées.

La promotion de la science et de la technique françaises est une des priorités du Ministère. Des initiatives ont déjà été prises dans ce sens, comme notamment l'accueil de 1 500 ingénieurs nigériens pour leur formation en France.

Le Ministre a annoncé qu'il étudiait la possibilité d'ouvrir à l'étranger des classes de préparation à nos grandes écoles.

Le problème du livre français à l'étranger est réel, mais il est autant dû au manque d'initiatives des éditeurs et des diffuseurs qu'à une carence gouvernementale. N'oublions cependant pas que le livre reste, avec 1 milliard de francs qui lui est consacré chaque année, la principale exportation culturelle de la France. Des propositions de réforme seront formulées sur ce point dans les mois qui viennent.

En matière radiophonique, le Ministre a rappelé l'état des actions menées jusqu'ici, en précisant que seules les diffusions en ondes courtes pouvaient être utilisées du fait de leur puissance pour couvrir les grands continents du monde.

Pour ce qui est des filières de formation destinées aux étudiants étrangers, le Ministre a rappelé qu'un net redressement de leur niveau s'imposait puisque notre pays recueillait nombre d'étudiants qui étaient rejetés par d'autres pays, et parfois même par leur pays d'origine.

Cette volonté de rigueur a marqué la réforme des habilitations et il fallait qu'elle se manifeste. Cependant, le Ministre des universités est revenu, à la demande du Ministère des Affaires étrangères, sur certaines suppressions.

Concernant nos relations avec Taïwan, le Ministre a rappelé que les relations avec la République populaire de Chine étaient exclusives de toute relation officielle avec Taïwan. Cependant, des relations commerciales et culturelles se développent avec un certain dynamisme.

Enfin, à l'ensemble des questions de M. Habert, le Ministre a répondu que l'effort en faveur de la scolarisation des enfants français de l'étranger serait poursuivi avec intensité dans les années à venir. Il s'est déclaré convaincu de l'opportunité qu'il y avait à

soutenir les efforts déjà accomplis en ce domaine par les familles, plutôt que de construire des grands établissements d'état qui correspondraient mal à l'évolution de nos implantations humaines dans le monde. Cependant, la création de certains de ces établissements est parfois souhaitable.

Pour ce qui est des émissions radio à ondes courtes, le Ministre a rappelé que l'édification de l'émetteur de Kourou permettrait d'obtenir une couverture radiophonique de l'Amérique latine de bonne qualité d'ici à deux ou trois ans.

Au terme de la réunion, **le président Miroudot** a réaffirmé les préoccupations de la commission en matière de diffusion du livre français, puis il a remercié le Ministre pour l'accueil qui avait été réservé par nos ambassades de Tokyo et de Rome aux deux missions d'information organisées en 1980 par la Commission des Affaires culturelles.

CONCLUSION

Lors de la présentation de ce rapport devant la commission, votre rapporteur s'est félicité de la réforme enfin intervenue dans les structures du Ministère qui substitue à une organisation peu cohérente trois grands services dont les missions sont clairement définies.

Puis il a analysé les points forts et les zones d'ombre du projet de budget pour 1981.

La modernisation des actions par l'envoi de boursiers aux Etats-Unis, par le développement de la concertation interministérielle, par l'association du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère des Universités pour la gestion des grands établissements de recherche à l'étranger sont autant de points positifs ; enfin, une enquête a été entreprise en 1980 sur la nature de l'effort de nos principaux partenaires en matière de relations culturelles extérieures. Ce dynamisme nouveau est à porter au crédit du Ministère.

En revanche, il existe des problèmes en matière de diffusion du livre à l'étranger, des émissions radio dont le contenu est parfois mal adapté à l'écoute et qui laissent, comme le Ministre l'a reconnu lui-même, dans l'ombre de vastes parties du monde.

La défense de notre langue bénéficie d'une nouvelle approche, mais qui ne s'est pas encore traduite dans les faits. Enfin, la scolarisation des enfants français de l'étranger, en dépit d'efforts importants, reste encore marquée par certaines carences.

Au terme de cet exposé, la commission estimant que le bilan est somme toute positif a adopté, à la majorité de ses membres, les conclusions de son rapporteur, favorable à l'adoption des crédits de la Direction générale des relations culturelles pour 1981.